



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Dossier de presse

SEMAINE NATIONALE DE L'ARTISANAT DU 14 AU 21 MARS 2014

CAPEB
Artisanat de l'Étudiant

MA
Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

cnams
FABRICATION & SERVICES

PRÉSENTENT

SEMAINE NATIONALE DE L'ARTISANAT
14 AU 21 MARS 2014

Tous les événements sur :
www.semaine-nationale-artisanat.fr

NOUS AVONS TOUS
UNE BONNE RAISON DE
CHOISIR L'ARTISANAT

l'artisanat
Première entreprise de France

**AGIR
POUR
REUSSIR**
www.artisanat.fr

SOMMAIRE DU DOSSIER DE PRESSE

Communiqué de presse

1. La Semaine nationale de l'artisanat 2014

2. Les consommateurs à la recherche de qualité et de traçabilité : quelles bonnes raisons de choisir l'artisanat français ?

- quels consommateurs voulons-nous être ?
- des entreprises artisanales au rôle économique et social reconnu
- vers un contrôle effectif de la qualification professionnelle
- des savoir-faire recherchés en France et dans le monde entier

3. Les jeunes ou plus expérimentés, à la recherche d'une autre voie professionnelle : quels sont les métiers porteurs ?

- le paradoxe insupportable de l'offre et de la demande
- la crise a aggravé les difficultés de recrutement
- les nouveaux profils, précurseurs de l'artisanat de demain
- tous les secteurs de l'artisanat ont besoin de forces vives !
- l'apprentissage, un cursus d'excellence pour les jeunes
- l'URMA, des parcours de formations supérieures
- les apprentis, futurs chefs d'entreprises ?

4. Les candidats à la création ou à la reprise d'entreprise artisanale : quelles sont les clés de la réussite ?

- de réelles opportunités de reprise dans toute la France
- la Siagi, société de garantie de l'artisanat, n°1 de la garantie transmission-reprise
- l'accompagnement des CMA et des organisations professionnelles, gage de réussite !
- L'EIRL, vers un statut unique de l'entreprise individuelle

5. Les chiffres clés de l'artisanat en France

6. Les organisateurs

7. Les partenaires

Contacts presse



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SEMAINE NATIONALE DE L'ARTISANAT DU 14 AU 21 MARS 2014

« NOUS AVONS TOUS UNE BONNE RAISON DE CHOISIR L'ARTISANAT »

La Semaine nationale de l'artisanat (SNA), organisée conjointement par l'APCMA, la Capeb et la Cnams, se déroulera du 14 au 21 mars 2014. C'est un événement important pour faire connaître des jeunes et de leurs familles, des créateurs ou des repreneurs, les 250 métiers de l'artisanat dans leur modernité. C'est l'occasion de convier les consommateurs à privilégier la qualité, la traçabilité, la proximité. L'artisanat, présent dans tous les territoires, est au cœur de la qualité de vie quotidienne des Français.

La SNA regroupe sous un label commun toutes les initiatives locales de promotion de l'artisanat. Les artisans qui constituent « La Première entreprise de France » proposeront au grand public des événements dans toute la France avec les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) et les organisations professionnelles de la Capeb et de la Cnams.

Le pacte pour l'artisanat, retient la SNA comme l'un des leviers pour sensibiliser les jeunes aux métiers de l'artisanat. Les événements organisés autour de la formation ont le soutien du ministère chargé de l'Artisanat.

Fil rouge de cette édition 2014, le thème, commun avec la campagne du FNPCA, « Nous avons tous une bonne raison de choisir l'artisanat » interpelle chaque Français, chacun à travers ses projets professionnels et personnels :

- les consommateurs à la recherche de la qualité et de la traçabilité. Quelles bonnes raisons de choisir l'artisanat français ?
- les jeunes ou plus expérimentés à la recherche d'une voie professionnelle, jeunes ou expérimentés : quels sont les métiers porteurs ?
- les candidats à la création ou à la reprise d'une entreprise artisanale. Quelles sont les clés de la réussite ?

Retrouvez tous les événements sur le site internet dédié :

www.semaine-nationale-artisanat.fr



La Semaine nationale de l'artisanat

Le levier 5 de l'enjeu n° 1 du pacte pour l'artisanat appuie la Semaine nationale de l'artisanat pour sensibiliser les jeunes aux métiers de l'artisanat.

Événement phare destiné à rappeler que l'artisanat est au cœur de la vie quotidienne des Français et que les entreprises de ce secteur constituent ensemble la « Première entreprise de France », la Semaine nationale de l'artisanat regroupe sous un label commun toutes les initiatives locales de promotion de l'artisanat. Avec près de trois cents événements attendus dans toute la France, les chambres de métiers et de l'artisanat proposeront au grand public des centaines d'événements : opérations portes ouvertes, visites d'entreprises, démonstrations, débats, concours...

Dans plusieurs régions, un événement destiné aux jeunes, aux parents, aux enseignants ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de l'orientation, est organisée pour leur permettre de découvrir dans des conditions attractives et conviviales les métiers de l'artisanat. Cette action est organisée au titre de la convention conclue entre l'APCMA et la DGCIS pour renforcer l'attractivité des métiers auprès des jeunes.

La campagne « Nous avons tous une bonne raison de choisir l'artisanat » se poursuivra en 2014 avec notamment une communication ciblée en direction des jeunes mettant l'accent sur les choix d'orientation et de perspectives d'avenir offerts par l'artisanat, en soutien à la Semaine nationale de l'artisanat. Le lancement de celle-ci se fera avec la participation du FNPCA au Salon de l'Étudiant du 7 au 9 mars à Paris.



« **Passionnement Artisans** » est un rendez-vous régulier avec les artisans organisé sous la forme d'un cycle de manifestations en régions et d'une webTV dédiée aux artisans : vingt étapes en région au sein des CMA,

quarante émissions enregistrées en public, plus de trois cents témoignages d'artisans et d'experts afin d'imaginer l'artisanat de demain.

Le 13 mars, l'enregistrement à Paris d'une émission « Passionnement Artisans » fera office de lancement de la Semaine nationale de l'artisanat. L'émission fera étape également à Poitiers et à Lyon, dans le cadre de la Biennale européenne de l'artisanat, organisée par la CMA du Rhône.

www.passionnement-artisans.com



Les consommateurs à la recherche de qualité et de traçabilité : quelles bonnes raisons de choisir l'artisanat français ?

95 % des Français ont une bonne opinion à l'égard des artisans, une image qui reste excellente au fil des années et tout particulièrement auprès des jeunes.*

**Post-test de la campagne de communication « Nous avons tous une bonne raison de choisir l'artisanat » - 11 décembre 2013 - FNPCA.*

Quels consommateurs voulons-nous être ?

Ceux qui encouragent un modèle d'entreprise à taille humaine fondée sur le savoir-faire et la qualité de la relation avec le client, une activité ancrée dans les territoires et qui participe à son développement en créant des emplois. La compétence et la proximité, valeurs traditionnellement attribuées aux artisans, sont particulièrement appréciées de la population.

Des entreprises artisanales au rôle économique et social reconnu

Les entreprises artisanales s'inscrivent au cœur de l'économie de proximité, une économie ancrée dans tous les territoires, essentielle à l'équilibre entre villes et campagnes. Créateurs de lien social, proches de leur clientèle, les artisans, tout en développant de l'activité économique, contribuent à maintenir des relations humaines au sein de leurs quartiers, dans les centres-villes et les villages. Tant par leur poids économique que par leur offre quotidienne de biens et de services, les entreprises artisanales participent au développement équilibré des agglomérations françaises. Elles luttent contre la détérioration du mode de vie des urbains et contribuent au maintien d'une vie sociale. Les citoyens sont attachés à l'artisanat et au commerce indépendant en centre-ville. Ils apprécient tout particulièrement les valeurs qui leur sont attachées : qualité, proximité, conseil et convivialité.

Ces entreprises correspondent à l'attente de consommateurs exigeants en qualité du service ou du produit, sécurité, traçabilité.

Vers un contrôle effectif de la qualification professionnelle

L'expertise du geste professionnel repose sur la qualification généralement acquise par l'apprentissage. C'est particulièrement le cas pour tous les questions liées à la santé et à la sécurité des consommateurs, dans les secteurs comme le bâtiment, l'entretien et la réparation automobile, la coiffure et les soins esthétiques, la préparation ou la fabrication de produits frais alimentaires, la réalisation de prothèses dentaires.

Le projet de loi « artisanat, commerce et très petites entreprises » y fait une part importante en définissant les conditions d'un contrôle réel de la qualification professionnelle. Celui-ci prévoit que les CMA pourront contrôler cette qualification professionnelle. Les modalités de ce contrôle seront fixées par décret.

L'inscription systématique au Répertoire des Métiers, en permettant la vérification des compétences et des obligations d'assurances, améliorera la sécurité des consommateurs via l'accompagnement des créations d'entreprises. C'est la garantie pour le client d'avoir à faire à de



véritables professionnels. Ces métiers se sont par ailleurs fortement développés depuis dix ans, la qualification jouant un rôle positif vis-à-vis de la qualité.

Des savoir-faire recherchés en France et dans le monde entier

On ne le sait pas assez, l'artisanat représente 10 % de l'ensemble des exportations françaises pour quatre milliards d'euros chaque année et contribue par ses savoir-faire d'excellence à l'image de la France.

Les métiers de l'artisanat témoignent d'un savoir-faire réel et bénéficient d'une réputation qui permet à de nombreux artisans d'exporter à travers le monde. 30 % des exportateurs français sont des entreprises artisanales, 66 % de ces entreprises détiennent un savoir-faire rare et délivrent des prestations sur mesure, le luxe et les secteurs innovants étant les plus porteurs à l'export. Alimentation, arts de la table, métiers d'art et métiers de production (circuits, pièces...) sont les produits les plus exportés.

Ce précieux savoir-faire, souvent accompagné d'une connotation « made in France » valorisante, va de pair avec un important travail d'innovation. La moitié des artisans exportateurs protège son savoir-faire grâce au dépôt de brevets, de modèles ou de marques.

« Innover sur la qualité, les services et l'organisation et surtout s'appuyer sur la jeune génération née avec les nouvelles technologies »



© François Maréchal

Laurent Rigaud: 40 ans, boucherie charcuterie « Rigaud et Filles » à Wambrechies (Nord) lauréat Stars & Métiers 2013, catégorie Stratégie globale d'innovation

Le crédo de Laurent Rigaud ? La viande d'excellence en circuit court « tracée de l'éleveur au consommateur final » dans des conditions d'hygiène irréprochables. De deux employés au départ, la boucherie Rigaud et Filles compte aujourd'hui près de vingt personnes, dont de nombreux apprentis.

« Pour ma femme et moi, ce qui est important c'est préparer l'avenir, préparer l'outil de travail que nous allons transmettre à nos filles. L'important également, c'est d'être à l'écoute des jeunes car ce sont eux qui seront à la tête de nos entreprises dans dix ans. Pour un jeune, qu'est ce qu'un métier attractif ? Qu'est ce qu'il va aimer faire dans la boucherie ? Ils veulent être polyvalents pour ne pas s'essouffler sur une spécificité. Nos entreprises artisanales doivent permettre cette polyvalence. Travailler sur la formation des jeunes, c'est anticiper la sortie de la crise et permettre aux jeunes d'être prêts et donc performants lorsque la reprise sera là.

Sur le produit, la qualité, la traçabilité, le travail artisanal des viandes n'a rien à voir avec le travail industriel. Cela semble une évidence mais il faut sans cesse transmettre cette valeur ajoutée aux apprentis avec qui nous travaillons. Nous leur apprenons à sécuriser leur approvisionnement, c'est-à-dire à contractualiser avec les meilleurs éleveurs pour pouvoir faire la différence avec la grande distribution. Après, il faut s'adapter sans cesse, jour après jour, coller au maximum avec les besoins des clients, surtout en termes de services. Mes filles m'apportent beaucoup en termes de communication ! Elles apportent dans l'entreprise toute la richesse de leur génération née avec les nouvelles technologies ! »

Les jeunes ou plus expérimentés, à la recherche d'une voie professionnelle. Quels sont les métiers porteurs ?

62 % des jeunes déclarent ne pas avoir (ou peu) reçu d'informations sur les filières de formation de l'artisanat*

Le paradoxe insupportable de l'offre et de la demande

Comment expliquer que coexistent, en France, des millions de demandeurs d'emploi, des jeunes dont le taux de chômage avoisine 25 % et un secteur de l'artisanat qui peine à recruter dans plus de 500 activités qualifiées ?

En cause, l'incurie du système de l'orientation à présenter les carrières de l'artisanat, le déficit d'image des métiers dans leur modernité, et surtout l'inadéquation entre les politiques et programmes de formation et la réalité économique des entreprises.

La crise a aggravé les difficultés de recrutement

Aujourd'hui, et ce malgré la crise, l'artisanat est face à un risque de pénurie de main-d'œuvre. Les difficultés de recrutement touchent plus fortement les entreprises artisanales que les grands donneurs d'ordre qui attirent les jeunes diplômés formés par les petites entreprises, sans compensation pour l'entreprise formatrice. Il existe un véritable risque de pertes de compétences engendré par des départs à la retraite non compensés par des recrutements faute d'attractivité du secteur.

Des nouveaux profils, précurseurs de l'artisanat de demain

Les métiers de l'artisanat n'ont cessé d'évoluer au rythme des innovations et des nouvelles technologies. En parallèle, de nouveaux métiers se développent avec l'apparition de matériaux innovants, de l'utilisation du numérique, des technologies de pointe et la découverte de nouveaux marchés. Toutes celles et ceux qui rejoignent les rangs de l'artisanat l'ont compris : les entreprises de l'artisanat représentent un gisement d'emplois ancrés dans la modernité et l'innovation.

Salariés désireux d'exercer un métier passion, chômeurs-créateurs de leur emploi, jeunes diplômés de filières générales : l'artisanat est définitivement la voie royale pour s'épanouir ou rebondir dans la vie professionnelle. Et pour tous ceux qui, à l'issue de leur parcours scolaire, sont dépourvus de toute qualification, faire le choix de l'artisanat revient à s'engager dans un projet de vie non par choix d'une « formation » mais pour « un métier ».

Tous les secteurs de l'artisanat ont besoin de forces vives !

Papy-boom oblige, tous les métiers de l'artisanat sont porteurs et le seront durablement du fait du nombre d'entreprises qui sont à reprendre et ce, dans tous les secteurs. De nombreuses entreprises artisanales disparaissent faute d'avoir trouvé un repreneur ou en raison d'un problème lié à une transmission mal anticipée.

« L'apprentissage ou l'alternance constitue la voie royale pour acquérir des connaissances, posséder un métier, s'insérer dans la vie professionnelle et intégrer une équipe. Nos apprentis sont une chance pour l'avenir social et économique de notre pays car ils sont bien formés et prêts à entreprendre. Le secteur du bâtiment permet de belles carrières épanouissantes, dans des conditions modernes et innovantes, sur des marchés porteurs tels que la performance énergétique. En bref et dans le bâtiment, on commence apprenti et on finit chef d'entreprise créateur d'emplois. »
(Patrick Liebus, président de la Capeb)

« Avec un taux d'insertion sur le marché du travail qui avoisine 80 % à l'issue de la formation, l'apprentissage constitue l'un des soutiens principaux de l'emploi. C'est pourquoi, l'artisanat continuera à jouer tout son rôle en accueillant, en formant et en insérant dans l'emploi des milliers de jeunes ; pour peu que les pouvoirs publics lui en laissent la possibilité. »
(Pierre Martin, président de la Cnams)

- **Les métiers liés à l'éco-construction**, la transition énergétique les technologies propres, le retraitement des déchets sont promis à un bel avenir.
- **L'industrie au cœur des enjeux sociétaux d'avenir** : l'artisanat de production et de petite production est le rouage décisif des secteurs de pointe tels que l'aéronautique, l'aérospatiale, etc...
- **Tous les métiers du service à la personne** sont porteurs de réels débouchés : coiffeur, cordonnier, esthéticienne.
- **Les métiers de l'alimentation, métiers « passion » par excellence.** Le secteur de l'alimentation est dans l'artisanat le secteur où les reprises sont les plus fréquentes.

L'apprentissage, un cursus d'excellence pour les jeunes

Former les générations futures par l'apprentissage, c'est donner à chaque jeune un métier et donc un avenir. Et l'artisanat s'y emploie bien ! Chaque année, les entreprises artisanales forment 200 000 jeunes dont 100 000 issus des CFA des chambres de métiers et de l'artisanat. 80 % d'entre eux sont embauchés à l'issue de leur formation, la quasi-totalité par l'entreprise formatrice.

Il faut préparer la reprise en formant beaucoup et, dans l'artisanat, le geste professionnel se transmet principalement par l'apprentissage. L'apprentissage a démontré son efficacité pour fournir la main-d'œuvre hautement qualifiée et de qualité dont les entreprises artisanales ont besoin. Les CFA des chambres de métiers et de l'artisanat ont globalement réussi à maintenir le nombre de jeunes formés en 2013/2014, malgré un environnement économique défavorable à l'évolution de l'apprentissage dans l'artisanat.

Les apprentis, futurs chefs d'entreprises ?

L'apprentissage est également un cursus de formation qui favorise l'accès au statut de chef d'entreprise. Actuellement, un chef d'entreprise artisanale sur deux est issu de l'apprentissage.

Les centres de formation d'apprentis (CFA) complètent la formation professionnelle acquise en entreprise par une formation générale à laquelle est associée une formation théorique et pratique. Les CMA gèrent 112 centres de formation d'apprentis (CFA), qui conduisent à la qualification professionnelle du niveau V (CAP, CTM) au niveau III (BTS, BM) et au niveau II (licence professionnelle). Les passerelles entre les diplômes et les titres à tous les niveaux de formation ouvrent la possibilité d'évoluer et de construire au fil du temps et à son rythme sa propre trajectoire professionnelle. Il est possible d'entrer en apprentissage à tout moment, après le collège, au lycée, après l'obtention du baccalauréat ou au-delà. Ce sont ainsi 600 formations donnant accès à quelque 510 activités artisanales qui sont proposées par les CMA.

L'URMA, des parcours de formations supérieures

Les chambres de métiers et de l'artisanat ont créé les Universités régionales des métiers de l'artisanat (URMA), dont les cursus de formation vont du niveau CAP au diplôme d'ingénieur. Présentes dans

« Les prochaines années doivent être celles de l'apprentissage ! Celle d'une voie de formation exigeante qu'un jeune peut commencer au niveau du CAP et poursuivre jusqu'à celui d'ingénieur »
(Alain Griset, président de l'APCMA).

chaque région, les URMA propose 185 formations supérieures dont 63 sont construites en partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur. Grâce à ces passerelles, l'apprentissage évolue et s'enrichit de nouvelles possibilités de parcours professionnels. S'appuyant sur la nécessité de former des managers de l'artisanat, des passerelles permettent aux décrocheurs de se réinsérer, aux étudiants de rejoindre les métiers de l'artisanat et aux artisans ou à leurs salariés de progresser dans les domaines de la gestion des entreprises ou de la technique des métiers.

Si le parcours classique, apprenti, salarié puis chef d'une entreprise artisanale, reste prépondérant dans l'artisanat, les diplômés de l'enseignement supérieur sont de plus en plus nombreux à investir le secteur.

« Se reconvertir et créer son entreprise dans l'artisanat c'est faire le choix d'un métier passion et tout mettre en œuvre pour développer son entreprise »



Gilles Roman : 38 ans, ancien pharmacien, à la tête de l'entreprise de peinture et revêtement « Atelier Roman » depuis trois ans, installé à Marseille.

Féru de peinture décorative depuis son plus jeune âge, Gilles Roman, pharmacien, décide à 35 ans de vivre enfin de sa passion : après une formation de peintre en bâtiment, il crée son entreprise de peinture et revêtement à Marseille. Il travaille aujourd'hui avec six collaborateurs et forme un apprenti.

« A l'école, comme j'étais bon élève, on me disait que « le manuel », ce n'était pas pour moi. Sauf qu'à 35 ans je m'ennuyais tellement que j'ai décidé d'aller au bout de ce que j'avais réellement envie de faire dans ma vie. Je me suis donc reconverti il y a maintenant trois ans. Ma motivation ? Créer, innover à partir de matières comme le béton ciré, la résine. Je me suis formé à la peinture

en bâtiment en septembre 2010 et, dans la foulée, j'ai créé mon entreprise. Je me suis positionné sur le revêtement haut de gamme. Je travaille avec les cabinets d'architectes : mes clients recherchent la créativité et un savoir-faire totalement maîtrisé. Je me forme tous les ans pour me perfectionner sur les techniques de travail sur le béton, la chaux, pour trouver de nouveaux produits, continuer à innover.

Quand je repense à mes professeurs qui me disaient que j'étais trop bon élève pour m'orienter vers du « technique » j'ai envie de leur répondre que pour être un bon manuel il faut avant tout se servir de sa tête. Et que dans l'artisanat, un apprenti sur deux devient chef d'entreprise et que pour être chef d'entreprise il faut être bon en direction des ressources humaines, bon gestionnaire, bon technicien, bon commercial, etc... Choisir l'artisanat, c'est choisir un métier passion mais c'est aussi être très compétent dans tous les domaines de l'entreprise !

Un portail Internet des URMA

L'APCMA met actuellement en place un portail des URMA. Accessible au printemps prochain, il présentera et localisera l'offre de formation initiale et continue des URMA, des CMA et des CFA. Il informera sur les métiers de l'artisanat, les filières de formation, les titres et diplômes ainsi que sur la mobilité européenne (apprentis, jeunes diplômés, artisans etc...). Il relayera également les outils d'information déjà existants.

Les candidats à la création ou à la reprise d'entreprise artisanale : quelles sont les clés de la réussite ?

Un tiers des créateurs repreneurs d'entreprises artisanales viennent d'un autre horizon professionnel et sont de nouveaux entrants dans l'artisanat.

L'artisanat rassemble 1 069 000 entreprises au 1^{er} janvier 2013 et affiche un chiffre d'affaires de 300 milliards d'euros. L'attractivité du modèle d'entreprise artisanale est une réalité : des milliers de porteurs de projet choisissent chaque année l'artisanat pour créer et/ou reprendre une entreprise. La passion, la recherche d'accomplissement personnel et la liberté d'entreprendre sont les principales motivations pour créer ou reprendre une entreprise artisanale.

De réelles opportunités de reprise dans toute la France

Sur un portefeuille de 60 000 entreprises à transmettre, on estime à 40 000 entreprises les entreprises viables et reprenables. Or seules 5 000 entreprises sont reprises chaque année.

En France, un tiers environ des créations-reprises d'entreprises se font dans le cadre d'activités artisanales. Les profils des créateurs ou repreneurs d'entreprise artisanale se sont rapidement diversifiés. La transmission familiale n'est plus le modèle prépondérant. Aujourd'hui, créer une entreprise est devenu l'aspiration de nombreux salariés, qu'ils soient menacés par le chômage ou qu'ils aspirent à réaliser un projet en devenant leur propre patron. La reprise est une autre possibilité : plus lourde en termes de financement, elle offre de plus fortes probabilités de réussite, jusque 95 % à 100 % selon les métiers contre 60 % pour une création.

La Siagi, société de garantie de l'artisanat, n°1 de la garantie transmission-reprise

La Siagi, filiale des chambres de métiers et de l'artisanat, est la seule société de caution mutuelle indépendante, interprofessionnelle et pluri-bancaire. Sa mission est double : organiser l'accès au crédit des petites entreprises et favoriser la pérennité de ces entreprises par la mise à disposition de ressources financières stables. La Siagi s'est focalisée sur le segment de la reprise-cession-transmission avec près de 75 % des opérations.

La Siagi a mis en place un processus visant à consolider les plans de financement des entreprises, en offrant une pré-garantie à l'artisan qui, fort de son dossier « prévalidé » sur l'aspect garantie, aura plus de facilité à obtenir son crédit auprès de sa banque.

L'accompagnement des CMA et des organisations professionnelles, gage de réussite !

Premier réseau d'appui aux entreprises artisanales, les chambres de métiers et de l'artisanat développent une offre de services adaptée aux besoins spécifiques de chaque type de publics. Cette offre couvre toutes les étapes de la vie de l'entreprise, de la création/reprise à la transmission, en passant par toutes les phases de développement, ainsi que par la formation de ses actifs :

- chaque candidat à la création d'entreprise peut rencontrer un agent économique de la CMA et être reçu individuellement pour évaluer les

La Bourse nationale d'opportunités artisanales (BNOA)

L'APCMA et les CMA ont développé un outil national au service de la transmission reprise d'entreprises, la Bourse nationale d'opportunités artisanales (BNOA). Avec plus de 4 000 annonces actualisées, le site permet au repreneur de trouver en un lieu unique toutes les annonces du secteur de l'artisanat. Gage de qualité, un diagnostic approfondi de l'entreprise à reprendre est systématiquement effectué par un conseiller d'une CMA avant la publication de l'annonce et avant toute mise en relation avec un repreneur.



forces et faiblesses de son projet ;

- le futur artisan suit un stage préalable à l'installation (SPI) au cours duquel sont abordés tous les domaines tels que l'étude de marché, le choix du statut juridique de l'entreprise, la gestion des ressources humaines et la comptabilité ;

- après la création, le nouveau chef d'entreprise peut bénéficier de prestations complémentaires d'accompagnement organisées avec des partenaires comme les avocats, experts-comptables, banquiers, assureurs, organismes sociaux.

Toutes ces étapes sont essentielles pour que la création d'entreprise passe de la phase de projet à celle de réussite. Le taux de pérennité à trois ans des entreprises accompagnées par les CMA est de 76 %.

L'EIRL, vers un statut unique de l'entreprise individuelle

Dans la droite ligne des simplifications des démarches de création d'une activité indépendante, le statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL), en vigueur depuis 2011, instaure une égalité de traitement en matière de développement et d'investissement avec les entrepreneurs en société. Encore trop peu utilisé, l'EIRL permet de créer une entreprise individuelle sans engager l'ensemble de ses biens personnels en cas de graves difficultés.

L'APCMA appuie le choix de l'EIRL comme statut juridique unique de l'entreprise individuelle. Le projet de loi « artisanat, commerce et très petites entreprises » reprend, dans leur majorité, les recommandations du rapport de Laurent Grandguillaume ; l'une des propositions de son rapport étant d'unifier les statuts juridiques actuels de l'EIRL, l'EI et l'EURL. Cette mesure de simplification, si elle était retenue, serait de nature à clarifier et redynamiser la création de véritables entreprises, en capacité de se développer.

La création et la transmission dans l'artisanat sont des leviers de compétitivité essentiels du Pacte pour l'Artisanat soutenu par la ministre de l'artisanat.

« J'ai commencé à travailler la ferronnerie à 15 ans, j'en ai 27 aujourd'hui et je suis chef d'entreprise ! »



Florian Moreton, 27 ans, a repris l'entreprise artisanale dans laquelle il travaillait « La compagnie de forge provençale » il y a un an. Installé à Meyreuil dans les Bouches-du-Rhône, il forge depuis l'âge de 15 ans et travaille à l'ancienne, la menuiserie métallique et la ferronnerie d'art. « J'ai commencé à travailler à l'âge de 15 ans. Je suis passé par un CFA. Après avoir obtenu le Bac professionnel, j'ai expérimenté plusieurs entreprises,

plusieurs métiers, la chaudronnerie par exemple mais je me suis vite passionné pour la ferronnerie. Et puis j'ai travaillé sur un chantier et j'ai eu une expérience de chef d'équipe, qui pour moi, a été la révélation. Je me suis dit que je pouvais encadrer des hommes. Je suis entré dans une entreprise artisanale en tant que chef d'atelier. Au bout de trois ans, la période à laquelle le gérant a voulu céder son entreprise, a coïncidé avec celle où je voulais créer la mienne. J'ai ainsi réalisé mon rêve ! Être à l'origine des concepts en plus du processus de fabrication. Ensuite, et c'est ce qui explique que notre cahier de commande est bien rempli, j'attache une grande importance à la qualité et au suivi clientèle. Par qualité, j'entends les soins extrêmes portés à la finition. Dans mon atelier, mes collaborateurs savent manipuler l'acier, je forme mes apprentis à cela. Enfin j'achète le minimum : nous créons tout ! Même les petites serrures, les gonds de portail sont forgés ! C'est artisanal et on retrouve mon style. Concernant le service, quand un client est en difficulté ou dépannage ou pour un devis : je réponds présent dans les 48H. J'essaie de préserver cette réactivité ».



Les chiffres clés de l'artisanat en France

L'artisanat, c'est **1 069 000** entreprises au 1^{er} janvier 2013 et un chiffre d'affaires de **300 milliards** d'euros.

Un niveau des exportations supérieur à **6 milliards** d'euros par an.

En Europe, **98 %** des entreprises sont des entreprises à caractère artisanal ou des petites entreprises (1 à 20 salariés).

L'artisanat emploie **3,1 millions** d'actifs répartis selon quatre activités : 42 % dans le bâtiment, 30 % dans les services, 15 % dans la production et 13 % dans l'alimentation.

23 % des artisans sont des femmes.

Les entreprises artisanales sont présentes de façon relativement **homogène sur le territoire** : 31 % en communes rurales, 41 % dans les unités urbaines de moins de 200 000 habitants et 28 % dans les communes de plus de 200 000 habitants.

200 000 apprentis sont formés par les entreprises artisanales chaque année, **80 %** d'entre eux ont un emploi à l'issue de leur formation.

Les chambres de métiers et de l'artisanat gèrent **112 centres de formation d'apprentis (CFA)**, qui accueillent près de 100 000 jeunes pour des formations qui les conduisent à la qualification professionnelle, du niveau V (CAP, CTM) au niveau III (BTS, BM).

Près de **600** spécialités de formations donnent accès à **510** activités artisanales.

Chaque année, les centres d'aide à la décision (CAD) accueillent près de **350 000** jeunes et **40 000** adultes.

1 chef d'entreprise artisanale sur 2 est issu de l'apprentissage.



Les organisateurs nationaux



Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Assemblée Permanente
Contact presse
Elisabeth de Dieuleveult
01 44 43 10 96 / 06 61 25 98 00
dieuleveult@apcma.fr

L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

L'APCMA est l'établissement public national fédérateur des chambres de métiers et de l'artisanat, composée des présidents des chambres de métiers et de l'artisanat représentant les régions, les départements et les sections (CMAR, CRMA et CMA). Au service des chambres de métiers et de l'artisanat, ses instances animent le réseau, développent des actions collectives et des services communs. La première mission de l'APCMA est d'agir pour que la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie, au niveau national et européen et, que les intérêts des entreprises artisanales soient pris en compte dans les lois et réglementations et bénéficient d'évolutions favorables à leur développement.

Les CMA reçoivent un très large public composé de chefs d'entreprise artisanale, collaborateurs, jeunes, créateurs et repreneurs d'entreprises. Ce public bénéficie de services communs performants : études et actions économiques, apprentissage et formation, questions juridiques, qualification, etc... www.artisanat.fr



Contact presse
Isabelle Planchais
01 53 60 50 81
i.planchais@capeb.fr

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (Capeb)

Fondée en 1946, la Capeb est le syndicat patronal représentatif de l'artisanat du bâtiment qui dénombre 375 570 entreprises employant moins de 20 salariés. Au sein de la branche bâtiment, 98 % des entreprises sont artisanales lesquelles emploient 67 % des actifs et forment 81 % des apprentis. De même, l'artisanat réalise au sein de la branche bâtiment 77 milliards d'euros de chiffre d'affaires (soit 63 % du CA du bâtiment) et 1,63 milliard d'euros d'investissements (soit 61 % des investissements du bâtiment). Sa vocation est de promouvoir, représenter et défendre les intérêts matériels et moraux de ses adhérents, devant toutes les instances de concertation et de décision. A ce titre, elle est régulièrement consultée par les pouvoirs publics sur l'ensemble des projets de textes législatifs et réglementaires intéressant l'Artisanat du bâtiment. La Capeb dispose d'un maillage territorial serré au plus près des entreprises. Un service de proximité est ainsi assuré sur l'ensemble du territoire métropolitain ainsi qu'en outre-mer, au travers de 95 Capeb départementales et 21 Capeb régionales. La Capeb, dont le slogan est « Plus forts. Ensemble », est à l'écoute des professions du bâtiment regroupées en huit Unions nationales artisanales : couverture-plomberie-chauffage, équipement électrique et électrodomotique, maçonnerie-carrelage, charpente-menuiserie-agencement, peinture-vitrierie-revêtements, métiers et techniques du plâtre et de l'isolation, serrurerie-métallerie, métiers de la pierre.

Enfin la Capeb assure la promotion des métiers et valorise les compétences des artisans du bâtiment auprès de leurs clients, notamment avec son site général www.capeb.fr, de son site grand public www.artisansdubâtiment.fr et au travers de site spécialisé comme www.eco-artisan.net.



cnams
 FABRICATION & SERVICES
Contact presse
 Pierre Szlingier
 01 44 93 57 05
 pierreszlingier.cnams@orange.fr

La Confédération nationale de l'artisanat des métiers et des services (Cnams)

Fondée en 1945 et présidée par Monsieur Pierre Martin depuis 2009, la Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services (Cnams) est l'organisation interprofessionnelle nationale représentative des métiers de la fabrication et des services.

La Cnams rassemble 37 fédérations patronales. Fort de cette représentativité et de cette diversité, la Cnams est aujourd'hui l'organisation patronale de l'artisanat qui regroupe le plus grand nombre de professions. Ainsi, la Cnams représente les intérêts de 54 % des entreprises inscrites au Répertoire des Métiers, soit près de 430 000 entreprises qui représentent environ 1,8 million d'actifs, dont 1,1 million de salariés.

Acteur dynamique et engagé, la Cnams est également l'une des trois confédérations patronales fondatrices et adhérentes de l'Union Professionnelle Artisanale (UPA) avec la Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD) et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (Capeb). Dans ce cadre, les représentants de la Cnams défendent les valeurs des métiers de service et de fabrication auprès des pouvoirs publics et des leaders d'opinion. Ils participent également à différentes instances paritaires et de gestion, ainsi qu'au développement du dialogue social au niveau interprofessionnel. La Cnams défend également auprès de l'ensemble des interlocuteurs pertinents et nécessaires (pouvoirs publics, leaders d'opinion, représentants syndicaux...) les intérêts et les valeurs de ses adhérents sur des problématiques communes et globales, mais également, le cas échéant, sur des sujets spécifiques à une profession. Grâce à une présence territoriale forte et dynamique, la Cnams assure aussi à ses adhérents un réseau de proximité en Métropole comme en outre-mer. www.cnams.fr

Partenaires



PARTENAIRES OFFICIELS



PARTENAIRE ASSOCIÉ



PARTENAIRES RELAIS



PARTENAIRE MÉDIA

